



SECRETARIAT EXECUTIF

L'INTEGRATION REGIONALE AFRICAINE ET SES CONSEQUENCES SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

Communication n°2 présentée
au deuxième forum européen sur le développement rural durable
Berlin (Allemagne), du 18 au 21 juin 2007

Issa Martin Bikienga
Ingénieur Agro-économiste
Secrétaire Exécutif Adjoint du CILSS
03 BP 7049 Ouagadougou 03
Burkina Faso
E-mail : issa.bikienga@cilss.bf

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE	3
2.1. L'AGRICULTURE, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ECONOMIE OUEST AFRICAINE.	3
2.2. UN POTENTIEL AGRICOLE ENCORE LARGEMENT SOUS-EXPLOITE	4
2.3. UNE AGRICULTURE EN PLEINE TRANSFORMATION	4
2.4. DES PERFORMANCES ECONOMIQUES GENERALEMENT FAIBLES ET UNE COMPETITIVITE TRES VARIABLE	5
2.5. DES POLITIQUES AGRICOLES AFFAIBLIES PAR LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL.	5
III. NECESSITE D'ALLER VERS L'INTEGRATION REGIONALE	6
IV. QUELQUES EXEMPLES D'INTEGRATION REGIONALE PRIS AU NIVEAU DES POLITIQUES AGRICOLES	7
4.1. LE CADRE STRATEGIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE (CSSA)	7
4.2. LE PROGRAMME D'ACTION SOUS-REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU TCHAD (PASR/AO)	8
4.3. LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UEMOA (PAU)	9
4.4. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DE LA CEDEAO (ECOWAP)	9
4.5. PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA)	11
4.6. ORGANISATION DE LA PROFESSION AGRICOLE	13
4.7. APPRECIATION CRITIQUE DES POLITIQUES D'INTEGRATION REGIONALE	14
V. CONCLUSION	15
BIBLIOGRAPHIE	16

I. INTRODUCTION

L'intégration régionale en Afrique est relativement récente par rapport à ce qui est connu en Europe et aux Etats-Unis. Malgré cet état des choses, elle a eu de nombreuses conséquences sur le développement rural et atteint des résultats positifs dans certains domaines, mitigés dans d'autres. Quoi qu'il en soit, l'intégration régionale apparaît aujourd'hui comme une voie incontournable pour l'Afrique si elle veut parvenir à un développement rural durable. Cela se justifie, entre autres, par les retards et les faibles performances de l'agriculture africaine et le phénomène de la mondialisation.

Sans prétendre épuiser le débat sur cette question, nous allons essayer à travers ces échanges sous forme de panel, de mettre en évidence quelques conséquences que l'intégration régionale africaine a pu avoir sur le développement rural. Compte tenu de l'envergure du sujet, nous mettrons particulièrement l'accent sur l'Afrique de l'Ouest avec quelques mentions parfois sur l'Afrique en général.

C'est ainsi que nous aborderons successivement :

- La problématique du développement rural en Afrique ;
- La nécessité d'aller vers l'intégration régionale ;
- Quelques exemples en matière d'intégration régionale dans le domaine des politiques agricoles.

II. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE

Il n'est point nécessaire d'affirmer le rôle combien important du développement rural en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier. Ce sujet a été évoqué à maintes reprises dans les rencontres et conférences internationales, de même que dans des documents spécialisés. Nous nous contenterons de donner les points saillants de l'agriculture ouest-africaine à partir dans les paragraphes ci-dessous selon cinq caractéristiques:

2.1. L'agriculture, une composante essentielle de l'économie ouest africaine.

Le secteur agricole demeure une composante déterminante des économies des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Cette importance découle de sa forte contribution à l'alimentation des populations, à la création de la richesse globale, à la fourniture d'emplois et de revenus, mais provient aussi de sa part dans les exportations de la région.

En effet, le secteur agricole contribue globalement pour environ 35 % à la formation du Produit Intérieur Brut régional (allant jusqu'à 60% dans certains pays). Les exportations de produits agricoles représentent 15,3 % des exportations totales de biens et services de la région et s'élèvent à 30% si l'on exclut le Nigeria.

Le secteur agricole constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la région ouest africaine. En effet, 60% des ouest africains vivent en milieu rural et tirent l'essentiel de leurs ressources des activités agricoles. Environ 65% des actifs de la région, dont plus de la moitié sont des femmes, travaillent dans le secteur agricole, essentiellement dans le domaine de la production et de la transformation artisanale.

2.2. Un potentiel agricole encore largement sous-exploité

Le secteur agricole ouest africain dispose encore de trois atouts insuffisamment exploités.

Le premier est constitué par une forte diversité des écosystèmes, source potentielle d'une diversification de la production permettant, non seulement d'exploiter au mieux les avantages comparatifs de la région, mais aussi de favoriser l'émergence d'un marché régional fondé sur les complémentarités écologiques.

Le second porte sur une grande disponibilité de surfaces agricoles cultivables : 284 millions d'hectares, y compris les jachères longues, dont seulement 60 millions sont actuellement mis en valeur, soit 24,6 % ou 2 ha par habitant rural. Il subsiste un potentiel de l'ordre de 1,6 ha par habitat rural. À ce potentiel de terres cultivables, s'ajoutent plus de 215 millions d'ha de pâturages, essentiellement localisés dans les zones sahéennes et sahélo-soudaniennes et plus de 10 millions de terres irrigables, dont moins de 10% sont mises en valeur, souvent à des fins de production de riz et de légumes.

Enfin on peut mentionner l'importance du marché régional qui abrite près d'un quart de milliards de consommateurs dont une bonne partie de l'approvisionnement en certains produits vivriers est assurée à partir des importations du marché international.

2.3. Une agriculture en pleine transformation

Alors que prédomine une agriculture fondée sur de très nombreuses exploitations de type familial, le secteur agricole ouest africain n'en a pas moins subi au cours des vingt dernières années de profondes mutations :

- Une forte progression des volumes de production, en général supérieure à la croissance de la population régionale. Le volume de production de la quasi totalité des spéculations (exception faite du cheptel bovin) a plus que doublé entre 1980 et 2000. Ces progrès n'ont cependant pas été enregistrés dans toutes les zones et pays confrontés à des conflits ;
- Une orientation vers des productions destinées au marché local et régional. Ces dernières années auront été marquées par une progression significative des productions fortement impulsées par la demande urbaine (productions maraîchères et produits d'élevage d'espèces à cycle court) ;
- L'émergence d'acteurs de mieux en mieux structurés au niveau régional qui se positionnent comme de véritables partenaires incontournables dans la définition et la mise en œuvre de politiques et stratégies qui intéressent le monde rural en général et le secteur agricole ouest africain en particulier.

2.4. Des performances économiques généralement faibles et une compétitivité très variable

Une des caractéristiques de l'agriculture ouest africaine est sa faible performance. Les accroissements de production au cours des vingt dernières années ont été généralement obtenus sur la base d'une augmentation des superficies. Les rendements et la productivité par actif agricole sont parmi les plus faibles du monde. La valeur ajoutée du secteur reste faible et les coûts de production élevés. L'Afrique de l'ouest doit consacrer environ 19% de ses importations aux approvisionnements en biens alimentaires et le secteur agricole abrite la plus forte proportion de pauvres de la région.

Cependant, la situation est variable selon les régions et les spéculations. Les zones et filières qui ont bénéficié d'incitations soutenues ont engrangé des gains significatifs de productivité. C'est le cas du riz dans tous les pays sahéliens où les rendements ont doublé sur les 20 dernières années. Il en va de même du maïs. L'évolution de l'élevage des espèces à cycle court participe de cette dynamique. Dans le cas du coton, les politiques volontaristes ont conduit à de très fortes augmentations des volumes produits, mais les performances moyennes ont peu évolué.

2.5. Des politiques agricoles affaiblies par les politiques d'ajustement structurel.

Les stratégies de développement initiées et mises en œuvre par des Etats ouest africains au cours des vingt dernières années ont accentué le cloisonnement des politiques agricoles nationales et, partant, leur faible articulation avec celles initiées au niveau régional. En effet, sous la houlette des politiques d'ajustement structurel, les outils de politique agricole ont été essentiellement orientés vers la rentabilité financière des productions sans les mesures d'accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs des politiques agricoles : sécurité alimentaire, emploi rural intégration dans le marché régional.

Les politiques agricoles souvent définies sans une large participation des acteurs à la base, ont été, de ce fait, non seulement mal articulées avec les politiques macro-économiques, mais se résument souvent à des plans d'action, programmes et projets dont la réalisation dépend largement des concours financiers extérieurs.

III. NECESSITE D'ALLER VERS L'INTEGRATION REGIONALE

La nécessité d'aller vers l'intégration régionale, dans le cas de l'Afrique en particulier, est évidente.

Tout d'abord, certains pays africains disposent de ressources naturelles ou minérales économiquement intéressantes, mais dont la mise en valeur se heurte à des contraintes de tous genres : manque de main-d'œuvre qualifiée, coût élevé de l'énergie, instabilité socio-politique, législation inadaptée, etc. En pareilles circonstances, il y a nécessité de recourir à d'autres pays ayant des avantages comparatifs. En d'autres termes, il n'est pas possible pour un pays de développer tout seul ses propres potentialités. Sur un autre plan, la mobilité des populations et le caractère transfrontalier de certaines ressources naturelles telles que les eaux, les forêts et la biodiversité renforcent la nécessité de recourir à l'intégration.

En dehors de cela, notre époque contemporaine est marquée par le processus de la mondialisation ou globalisation des échanges. Cette globalisation des échanges se mène sur un fond de permanence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, en particulier parmi les populations rurales, mais aussi de recompositions des alliances dans le cadre des négociations multilatérales.

Ces questions sont pourtant absentes des débats au sein des organisations internationales. Alors qu'une nouvelle géographie du commerce mondial est peut-être en train de se dessiner autour des pays tels que le Brésil, la Chine ou l'Afrique du Sud, que 40% des exportations des pays en développement sont destinées à d'autres pays en développement, l'idée dominante qui prévaut est que les pays développés, et l'Europe en particulier, faussent le marché mondial en subventionnant leur agriculture et en n'offrant qu'un accès limité aux produits du Sud. La libéralisation du commerce agricole apparaît alors, bien souvent, la seule voie pour résoudre le problème de la pauvreté. En effet, dans les négociations internationales, la libéralisation du commerce de produits agricoles est actuellement l'unique solution proposée aux problèmes du développement et de la pauvreté. Les subventions à l'agriculture, soutenues par bon nombre de pays en développement, sont la cible de toutes les critiques.

Il apparaît de manière évidente qu'aucun Etat pris isolément ne peut faire face à la mondialisation. Des regroupements en grands ensembles géographiques ou économiques sont indispensables. Ces regroupements doivent se faire dans une logique d'intégration des économies et des politiques. Les pays africains doivent développer des initiatives dans ce domaine, accepter d'abandonner une partie de leur souveraineté et s'engager résolument vers l'intégration régionale.

IV. QUELQUES EXEMPLES D'INTEGRATION REGIONALE PRIS AU NIVEAU DES POLITIQUES AGRICOLES

Comme mentionné à l'introduction, l'intégration régionale est réellement en marche en Afrique. Quelques exemples peuvent être pris au niveau des politiques agricoles pour illustrer les conséquences de l'intégration régionale africaine sur le développement rural durable.

En Afrique de l'Ouest, il existe deux principales organisations d'intégration économique: l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A ces deux organisations qui comptent plusieurs acquis sur les plans macro économiques et sectoriels, s'ajoute une multitude d'institutions de coopération spécialisées, notamment, le CILSS, le CORAF, l'OMVS, l'ABN, l'OMVG, l'ICRISAT, l'ICRAF l'ADRAO, IITA, la CMA-AOC, IFDC, etc.

Ces organisations d'intégration économique ou de coopération technique sont nées de la volonté des dirigeants des Etats africains d'aller vers une harmonisation de leurs politiques agricoles et de leurs modes d'intervention. Ces chefs d'Etat sont soucieux du fait que pris individuellement, leurs pays ne pouvaient véritablement aller vers un développement rural durable sans recourir à l'intégration. Ils alors décidé par exemple d'élaborer des politiques agricoles communes et de mettre en œuvre des programmes ayant un caractère fédérateur. Nous évoquerons ci-dessous les plus connues de ces politiques agricoles.

4.1. Le Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable (CSSA)

Les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du CILSS en novembre 2000 à Bamako au Mali. Aujourd'hui, le CSSA a acquis une audience internationale et constitue un document de référence pour l'ensemble des acteurs sahétiens, publics et privés. La finalité du CSSA est de « créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel ».

L'objectif général poursuivi est d' « assurer l'accès de toutes les Sahéliennes et de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 ».

Cet objectif général se décline en cinq objectifs spécifiques :

Objectif spécifique n° 1 :	Promouvoir une agriculture plus productive, plus
----------------------------	--

	diversifiée, durable et régionalement mieux intégrée.
Objectif spécifique n° 2 :	Développer les marchés nationaux et les rendre plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région.
Objectif spécifique n° 3 :	Améliorer durablement les conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base.
Objectif spécifique n° 4 :	Améliorer durablement les dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire.
Objectif spécifique n° 5 :	Renforcer les capacités des acteurs et assurer la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Depuis son adoption en novembre 2000, la mise en œuvre du CSSA connaît des difficultés de démarrage. La première convention de financement d'un montant de cinq millions d'euros permettant le décollage du CSSA vient seulement d'être signée en août 2004 entre le CILSS et la Communauté Européenne.

4.2. Le Programme d'Action Sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO)

En Afrique de l'Ouest particulièrement, la sécheresse et la désertification constituent des contraintes majeures au développement économique et social. Conscients de cette situation les dirigeants des peuples africains ont pris l'initiative de négocier et de signer avec la Communauté internationale la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CCD). Conformément aux dispositions de cette convention, les pays membres du CILSS et de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ont décidé de coopérer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Programme d'Action Sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad ou PASR/AO.

Le but et les objectifs du PASR/AO sont en étroite relation avec l'esprit et l'objectif global de la CCD qui est de « lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, cela grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyés par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones arides ».

Quant à son objectif stratégique, il vise à assurer (i) la sécurité alimentaire, (ii) la sécurité énergétique et (iii) la durabilité et la qualité de la croissance économique. A cet effet, il a été retenu huit (8) domaines prioritaires : (i) la gestion durable des ressources hydrauliques partagées ; (ii) la gestion durable des ressources végétales et animales partagées et/ou transfrontalières ; (iii) la coopération scientifique et technique ; (iv) le développement et la gestion rationnelle des ressources énergétiques ; (v) la lutte contre les ennemis des cultures, des essences forestières et des animaux ; (vi) l'alerte précoce et l'atténuation des effets de la sécheresse ; (vii)

l'information/formation/communication ; (viii) la coordination des régimes de commercialisation et la mise en place d'infrastructures communes. Ce choix des huit domaines prioritaires est fondé à la fois sur l'analyse des causes, des manifestations et des effets de la désertification, et l'examen des expériences et des atouts à valoriser, ainsi que des contraintes à lever.

4.3. La Politique agricole de l'UEMOA (PAU)

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) dispose depuis 2001 d'une politique agricole commune à tous les Etats membres dénommée Politique Agricole de l'Union en abrégé PAU.

L'objectif *global* de la Politique agricole de l'Union est de « *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté* » (article 3 de l'Acte additionnel N° 03/2001). C'est ce qui fonde et justifie toute intervention régionale dans le secteur.

La Politique agricole de l'Union poursuit trois objectifs *généraux* :

1) *Réaliser la sécurité alimentaire :*

Il convient d'appliquer au problème de la sécurité alimentaire un principe élémentaire de *précaution* économique. Compte tenu des incertitudes liées à l'instabilité des cours sur le marché mondial, il paraît en effet plus *raisonnable* de compter sur ses voisins, en développant les complémentarités au niveau régional.

2) *Accroître la productivité et la production de l'agriculture sur des modes durables :*

L'intensification est la voie la plus rationnelle pour parvenir à une augmentation de la production et de la productivité, tout en assurant la pérennité de l'activité et la préservation des ressources naturelles, dont la reproduction est à terme menacée, compte tenu de la pression sur les terres, les ressources forestières et halieutiques.

3) *Améliorer les conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale :*

Il s'agit ici d'assurer aux producteurs des revenus plus décents et de revaloriser leur statut, en renforçant leur participation et celle de leurs organisations aux décisions qui les concernent. La montée en puissance des organisations professionnelles est un processus de long cours, déjà bien initié dans les divers Etats de l'Union, quoique à des degrés fort divers. Ce processus doit se poursuivre et s'élargir au niveau régional.

4.4. La politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP)

Les chefs d'Etat de la CEDEAO ont adopté en 2005 une politique agricole commune dénommée Politique agricole commune de la CEDEAO, en abrégé ECOWAP. L'ECOWAP est un cadre de référence et d'intégration politique qui se propose de relever trois défis de l'agriculture ouest-africaine :

- *Le premier défi* est celui de nourrir convenablement une population ouest africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée. La politique agricole communautaire opte prioritairement pour l'augmentation des disponibilités régionales, afin de satisfaire les besoins alimentaires de cette population, sans cesse croissante ;
- *Le second défi* concerne la promotion d'un développement durable, au double plan social et environnemental :
 - Au plan social, il s'agit de parvenir à renverser la tendance à la paupérisation des acteurs du secteur agricole et transformer les zones rurales en cadre de vie attrayant ;
 - Au plan environnemental, il s'agit de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en s'appuyant sur des systèmes de production, non seulement performants, mais aussi respectueux de l'environnement.
- *Le troisième défi* a trait à la promotion du marché régional et à l'insertion dans le marché international de l'agriculture ouest africaine au travers de i) l'amélioration de l'accès de ses produits au marché des pays développés, ii) la réduction des subventions que les pays développés accordent à leur agriculture, iii) la prise en compte des revendications relatives d'une part, aux droits de propriété intellectuelle et d'autre part, à la multifonctionnalité de l'Agriculture.

Par rapport à ces enjeux et défis, la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- « s'inscrit dans la perspective de la promotion d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs »

Elle a pour objectif général :

- de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les territoires, zones et pays ».
- En termes de vision et de positionnement, l'ECOWAP définit pour l'ensemble des pays membres de la CEDEAO la vision et les objectifs de l'Afrique de l'Ouest en matière de développement agricole. La politique agricole représente le cadre dans lequel l'ensemble des institutions régionales et des États membres inscriront leurs orientations et leurs actions. La mise en œuvre de l'ECOWAP incombe ainsi l'ensemble des acteurs régionaux, qu'il s'agisse des OIG, des organisations de producteurs structurés à l'échelle régionale ou des opérateurs économiques. Mais nombre d'actions reposent aussi sur la mobilisation des États membres et des acteurs du secteur agricole et agro-alimentaire au niveau national.

4.5. Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

Les ministres africains de l'agriculture se sont réunis au siège de la FAO à Rome, Italie, le 9 juin 2002, sous les auspices de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Ils ont tenu une séance de suivi extraordinaire pour examiner une version provisoire antérieure de ce *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)*, élaborée par la FAO en collaboration avec le Comité directeur du NEPAD. La Conférence a accueilli favorablement et approuvé ce Programme, reconnaissant qu'il était nécessaire de le mettre en œuvre rapidement; elle a fourni des orientations aux gouvernements membres sur tout un éventail de composantes pour prendre des mesures nécessaires à la relance de l'agriculture africaine.

Les initiatives proposées dans le PDDAA, mettent l'accent sur les investissements réalisés dans trois secteurs fondamentaux, qui peuvent apporter très rapidement une solution à la crise agricole du continent africain, ainsi que sur ceux d'un quatrième portant sur la recherche et les technologies dont les effets seront perçus à long terme.

Ces secteurs fondamentaux, qui se renforcent mutuellement et sur lesquels il faut miser pour améliorer à brève échéance l'agriculture, la sécurité alimentaire et la balance commerciale de l'Afrique, sont les suivants:

- Accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau. La dépendance de la production agricole à l'égard de précipitations irrégulières pèse lourdement sur la productivité des cultures et il arrive souvent que l'agriculture pluviale ne permette pas la culture de variétés à haut rendement pour réaliser le plein potentiel de production. Il faut noter une chose préoccupante: en Afrique, le pourcentage des terres arables irriguées est de 7 pour cent (à peine 3,7 pour cent en Afrique subsaharienne), alors que les pourcentages correspondants pour l'Amérique du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-est et l'Asie du Sud sont respectivement de 10, 29 et 41 pour cent. En outre, en Afrique, 16 pour cent de tous les sols ont de faibles réserves en éléments nutritifs, alors qu'en Asie, ce pourcentage n'est que de 4 pour cent; par ailleurs, la productivité des engrais (calculée en fonction des hausses de rendement du maïs) serait, en Afrique, inférieure de 36 pour cent à celle de l'Asie et de 92 pour cent à celle des pays développés. Le renforcement de la fertilité des sols et de leur capacité à retenir l'eau ainsi que l'augmentation rapide des superficies irriguées, notamment des petits périmètres, fourniront aux agriculteurs la possibilité d'accroître la production sur une base durable et contribueront aussi à la fiabilité des approvisionnements alimentaires.
- Amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché. L'amélioration des routes, entrepôts, marchés et systèmes de conditionnement et de manutention, ainsi que des réseaux d'approvisionnement en intrants joue un rôle vital dans l'accroissement de la compétitivité de la production locale face aux produits importés, mais aussi sur les marchés d'exportation. Les investissements dans ces domaines stimuleront la production et les échanges, et fourniront ainsi un rendement approprié pour les investissements nécessaires dans les installations portuaires et aéroportuaires.
- Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim. Actuellement, l'Afrique est en retard sur toutes les autres régions pour ce qui est de la productivité agricole; en effet, ses rendements des cultures et de l'élevage restent faibles et elle utilise peu l'irrigation et d'autres intrants. S'ils avaient accès aux technologies améliorées, qui pour la plupart sont simples et relativement bon marché, les petits agriculteurs pourraient jouer un rôle essentiel dans l'accroissement des disponibilités alimentaires à proximité des zones les plus nécessiteuses, ainsi que dans l'augmentation des revenus ruraux, l'expansion des possibilités d'emplois et la croissance des exportations. Cela suppose l'amélioration des services d'appui à l'agriculture, le lancement de projets pilotes destinés aux communautés pauvres et la mise en place d'un environnement porteur.
- Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies. Ce domaine d'intervention à long terme vise à accélérer les gains de productivité et nécessitera: a) une accélération du taux d'adoption des techniques les plus prometteuses disponibles, afin de promouvoir l'amélioration immédiate de la production en reliant plus efficacement les systèmes de recherche et de

vulgarisation aux producteurs; b) des systèmes de fourniture de technologies mettant rapidement les innovations à la disposition des agriculteurs et de l'agro-industrie, afin qu'elles soient adoptées plus facilement, notamment grâce à une utilisation appropriée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC); c) un renouveau des systèmes de recherche agricole favorisant la production et l'adaptation efficace à l'Afrique des connaissances et des technologies nouvelles, y compris les biotechnologies, nécessaires pour accroître la production et la productivité tout en préservant l'environnement; d) des mécanismes conduisant à la réduction des coûts et des risques de l'adoption des nouvelles technologies. Durant la période allant de 2002 à 2015, on envisage un investissement total de 4,6 milliards de dollars EU environ.

4.6. Organisation de la profession agricole

L'un des faits marquants des évolutions sociopolitiques et économiques de ces quinze dernières années a été la place de plus en plus marquée que les acteurs de la société civile et des producteurs en particulier occupent dans la prise de décision et dans l'action.

Les politiques d'ajustement structurel (PAS) avec notamment le recentrage des missions des Etats et la responsabilisation des producteurs et des autres acteurs du secteur privé, ont joué un rôle dans cette dynamique d'émergence et de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles dans les différents pays. Mais un des facteurs inductifs a surtout été le constat fait sur les échecs ou les faibles impacts des projets et programmes de développement, généralement conçus et mis en œuvre sans une réelle participation des principaux bénéficiaires. Il fallait donc changer fondamentalement les choses et cela a eu un écho également au plan international, notamment avec l'initiative de Neuchâtel¹ dont les réflexions ont permis de recentrer les actions et les modes de financement du développement rural autour de la demande des bénéficiaires.

Désormais, les mécanismes de financement mettent l'accent sur la responsabilisation des communautés bénéficiaires en tant que maîtres d'ouvrage des actions. Ce sont ces communautés qui devraient faire émerger la demande, négocier et contractualiser les services et les payer : une approche fondamentalement différente de ce qui avait cours dans le passé. En effet, les fournisseurs de services étaient eux-mêmes juges et parties, car ils décidaient des services à rendre et en assuraient eux-mêmes le paiement.

¹ www.neuchatelinitiative.net et www.lbl.ch/int

Ces nouvelles approches de conception du développement ont introduit le concept de “*comptabilité de résultats*” envers les bénéficiaires.

Cette nouvelle vision, ajoutée à la réclamation propre des producteurs de comprendre et de décider sur tout ce qui se fait en leur faveur, a conduit à un regroupement des producteurs agricoles en associations, unions, fédérations et confédérations, et finalement en réseaux, du niveau national à l'échelle sous-régionale.

Sur un autre plan, les producteurs doivent désormais faire face à des problèmes nouveaux. Il s'agit notamment des vicissitudes du marché des intrants et des produits agricoles. En effet, on assiste depuis un certain nombre d'années à un renchérissement des prix des intrants agricoles et à une chute vertigineuse des recettes des produits agricoles, en particulier du coton qui fait vivre des millions de familles en Afrique de l'Ouest. La résolution de tels problèmes nécessite une mise en commun des efforts et une harmonisation des points de vue des producteurs d'un même espace géographique ou économique.

En définitive, les producteurs ont pris conscience des enjeux liés à une leur participation à la prise de décision sur les problèmes qui les concernent.

L'intégration régionale en cours en Afrique de l'Ouest a facilité le rapprochement entre les producteurs ; elle a permis, entre autres, la naissance et le développement d'organisations professionnelles agricoles fortes et responsables.

En Afrique de l'Ouest, le fait significatif de cette prise de conscience et de la détermination des producteurs, a été la création en 2000 au Bénin du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), puis du Réseau des chambres d'agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) en mai 2001 et très récemment en décembre 2004 de l'Association des producteurs de coton africains (APROCA), pour ne citer que ceux-là. Aujourd'hui, le ROPPA, le RECAO et l'APROCA sont devenus des interlocuteurs de taille au niveau interafricain et international sur les questions de développement agricole et rural.

4.7. Appréciation critique des politiques d'intégration régionale

Les politiques agricoles susmentionnées ont été élaborées dans le souci d'une recherche de complémentarité, de rentabilité et de compétitivité. Adoptées solennellement par les chefs d'Etat et de Gouvernement des organisations sous-régionales concernées, elles connaissent des lenteurs dans leur mise en œuvre qui s'expliquent par le manque de ressources financières, mais surtout par l'absence d'un accompagnement politique conséquent.

Le CSSA vient à peine de démarrer de façon effective grâce à un financement de l'Union européenne. Le PASR/AO se met en route difficilement.

Bien que formellement adoptée par un Acte additionnel signé par les Chefs d'Etat depuis décembre 2001 la PAU n'a pas encore véritablement démarré ; son appropriation et sa prise en compte par les Etats dans leurs politiques agricoles nationales ne sont pas encore une réalité.

L'ECOWAP et le PDDAA commencent à peine à produire leurs effets. Les organisations professionnelles agricoles, malgré les problèmes qu'elles rencontrent tant avec les bailleurs de fonds qu'avec les décideurs politiques, ont posé des actes vigoureux dans la défense de leurs intérêts.

C'est dire que l'intégration régionale, fortement défendue dans les discours politiques des chefs d'Etat et de Gouvernement et les dirigeants des organisations sous-régionales, a besoin d'être réaffirmée de manière vigoureuse et traduite en actes concrets à travers la mise en œuvre de programmes de développement communs.

V. CONCLUSION

L'intégration régionale en marche depuis un certain nombre d'années en Afrique de l'Ouest a eu des conséquences sur le développement rural durable. Le secteur rural en a été marqué de différentes manières. De façon particulière, on peut citer la naissance en Afrique de l'Ouest de politiques agricoles ayant un caractère intégrateur dans le but de mieux valoriser les ressources naturelles et les avantages comparatifs. Mais l'on constate que malheureusement que certaines de ces politiques, malgré leur adoption par les chefs d'Etats d'Afrique de l'Ouest, tardent à produire leurs effets. En dépit de cela, l'intégration régionale reste une voie incontournable pour sortir l'agriculture africaine de la crise qu'elle connaît à l'heure actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

BIKIENGA I. M., 2005 : Contribution à l'élaboration d'une note sur la « problématique de la gestion durable des ressources naturelles et du développement agricole en Afrique de l'Ouest ». 14 pages.

BIKIENGA I. M., ZOUNDI S.J., 2006 : Renforcement des capacités des producteurs pour l'analyse des politiques agricoles : Guide pratique à l'usage des organisations professionnelles agricoles. 77 pages.

CEDEAO, 2005 : Plan d'actions régional 2006-2010 pour la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest. 86 pages.

CILSS, 2000 : Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. 86 pages.

NEPAD, 2002 : Programme détaillé pour le développement détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. 139 pages.